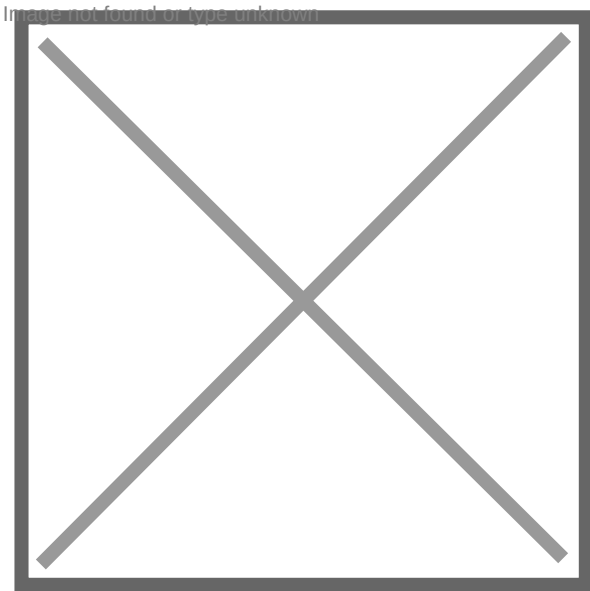




Dépot vente : abus de faiblesse ?

Par **EXmamaN**, le **20/09/2011 à 23:39**

Bonjour,
Bonsoir,
Ce soir j'ai dû me précipiter à "la Trocante" (on a le droit de citer la société j'espère, je n'indique pas la ville du magasin et il y en a un peu partout qui poussent comme des champignons.)
pour revendre :
- une tour de marque Dell avec système d'exploitation XP et divers logiciels
- un accessoire : antenne AVER_MEDIA avec télécommande, antenne (en plus) aimantée, les manuels et cd d'installation
(la plupart du temps il n'y a rien ! les gens se contentent d'apporter leurs trucs comme ça, cash)
- une guitare sèche 3/4 avec housse achetée 95€
- +accessoires guitare =>
=> un marche pied
=> un accordeur
=> deux autres accessoires dont j'ignore le nom, l'un pince plusieurs cordes et l'autre fait office de micro guitare)
le magasin ferme à 19h
les achats ferment à 18.00
MAIS
je suis arrivée en bus, à moins dix mais embouteillage juste avant l'arrêt, (et interdiction de descendre)
=> arrivée à 18.05
(la vendeuse préfère 18.10 évidemment)
je devais montrer des photos au patron des meubles que je customise mais il a répondu à la vendeuse qu'il était occupé.
un vendeur (acheteur) est venu quand même car je devais lui rapporter des livrets d'autres achats+cd d'install.
le type a refusé de considérer la marchandise car "trop tard, 18h c'est passé!"
il a quand même pris les cd+livrets
nil ne pouvait pas regarder les autres objets, pas compétent.. il me répond : "demain"
MAIS
ma voiture risque la fourrière, j'ai besoin là maintenant de 30€
peut-il m'avancer 30 € ?
Non, il ne peut pas, je me retourne, désespérée, les larmes aux yeux, car je connais la suite (de mes ennuis avec ma voiture)
soudain il me lance haut perché :
"ou alors, je vous donne 30€ mais c'est pour le tout !"
nil sait que je n'ai pas le choix et en arrivant je lui ai tendu pour pièce d'identité ma carte d'invalidité à 80% (pas malin de ma part, soit)
nor, je parle, marche, court, bref ça ne se voit pas.
donc je suis persuadée qu'il a senti le truc "elle est désespérée, handicapée, elle me laisse ça pour une bouchée de pain !"
Je n'ai pas réfléchi, j'ai bondi sur les 30 €
sur la "facture" que je dois signer il a noté :
"lot d'objets divers" = 30€ AUCUN DETAIL
30€ que la caissière m'a donné en 3 secondes. il fallait qu'ils se débarrassent ?
j'ai fait ce que j'avais à faire avec ces fichus 30 € puis évidemment l'émotion est redescendue et

j'ai pris conscience (pleinement conscience, car j'ai bien vu l'arnaque mais pas le choix, vous comprenez)rn(ma carte bleue perdue, je dois faire opposition => compte bloqué)rnje pensais y retourner demain entre 14 et 18h (horaire des achats) afin de rencontrer le patron et lui réclamer la suite des gains puisque cela ne me convient pas comme prix d'achat,rnalors je pensais ,rnsoit faire l'innocente qui avaiot compris que demain j'aurais le reste,rnsoit faire valoir une loi au cas où,rnmais laquelle ?rnavec la vente, il y a 7 jours de rétractation,rnqu'en est-il avec l'achat ?rnpuis-je leur dire qu'ils ont abusé de ma faiblesse ? (ça, c'est clair !) quelle est la loi dans ce cas ? (j'apprécie d'avoir les numéros des lois etc pour ne pas me tromper lorsque j'engage une conversation avec un arnaqueur)rnsinon, quels recours amiables ? et autres ?rnje vous remercie infiniment de vos réponses,

Par **EXmamaN**, le **21/09/2011 à 02:10**

comme je n'ai pas encore obtenu de réponse sur ce forum (j'ai posté hier il est vrai) je m'apprête à faire un copier coller pour trouver d'autres sources de réponses car je pense que si je n'interviens pas de suite c'est fichu, donc ne vous étonnez pas de lire ce message ailleurs. merci.

Par **mimi493**, le **21/09/2011 à 05:16**

Il n'y a que pour la vente par correspondance ou à domicile qu'il y a un droit de rétractation, jamais en magasin.rnrnIl n'y en a pas à l'achat. Vous avez fait une transaction, librement. Vous étiez pressé, vous avez accepté un prix moindre en échange de la rapidité.

Par **EXmamaN**, le **21/09/2011 à 12:51**

Je n'aurais jamais accepté en temps normal !!

Par **Nima7985**, le **22/09/2011 à 07:43**

Le commerçant n'a rien à se reprocher. Vous êtes venu juste avant la fermeture, ils ont quand même pris le temps de vous recevoir, ils vous ont dépanné et c'est ce que vous souhaitiez. Après si la somme ne vous convenait pas, vous étiez libre de refuser ou d'accepter. rnrnIl n'y a pas de délais de rétractation, car il ne s'agit pas de crédit ou vente à domicile.rnrnrnJe suis désolé pour vous, mais il n'y a abus, simplement une mauvaise négociation.